ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Louis Philippe Delachaise
VS.
John A. Devany et Martin M. Devany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6679. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 15 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains ensemble avec toutes et particulièrement les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville et paroisse de Jefferson et cet Etat, dans l'île numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo et Delachaise et de l'Avenue Louisiane. Les dits terrains sont désignés par les numéros Trois et Quatorze, sur un plan fait par Louis H. Pitié, en date du 18 octobre 1871, annexé à un acte de vente du plaignant au défendeur ci-dessus, passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871, contenant au dit plan, les dits terrains mesurant chacun, au plus, trente-cinq pieds de front à la rue Bachaise sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 3 étant formé l'encoignure des rues Delachaise et Bacchus.

Les dits terrains ci-dessus forment une partie des quatre terrains désignés sur le plan original du faubourg Faisance et Delachaise par les numéros Trois, Quatorze, Quinze et Soixante et sont délégués en outre par les mêmes numéros d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, le dit plan est annexé au dit acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 pour référence spéciale.

2° Deux certains terrains ensemble avec toutes et particulièrement les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville et paroisse de Jefferson et cet Etat, dans l'île numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo et Delachaise et de l'Avenue Louisiane. Les dits terrains sont désignés par les numéros Trois et Quatorze sur un plan fait par Louis H. Pitié, en date du 18 octobre 1871, annexé à un acte de vente du plaignant au défendeur ci-dessus, passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871, contenant au dit plan, les dits terrains mesurant chacun, au plus, trente-cinq pieds de front à la rue Bachaise sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 3 étant formé l'encoignure des rues Delachaise et Bacchus.

Les dits terrains ci-dessus forment une partie des quatre terrains désignés sur le plan original du faubourg Faisance et Delachaise par les numéros Trois, Quatorze, Quinze et Soixante et sont délégués en outre par les mêmes numéros d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, le dit plan est annexé au dit acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 pour référence spéciale.

3° Deux certains terrains ensemble avec toutes et particulièrement les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville et paroisse de Jefferson et cet Etat, dans l'île numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo et Delachaise et de l'Avenue Louisiane. Les dits terrains sont désignés par les numéros Trois et Quatorze sur un plan fait par Louis H. Pitié, en date du 18 octobre 1871, annexé à un acte de vente du plaignant au défendeur ci-dessus, passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871, contenant au dit plan, les dits terrains mesurant chacun, au plus, trente-cinq pieds de front à la rue Bachaise sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 3 étant formé l'encoignure des rues Delachaise et Bacchus.

Les dits terrains ci-dessus forment une partie des quatre terrains désignés sur le plan original du faubourg Faisance et Delachaise par les numéros Trois, Quatorze, Quinze et Soixante et sont délégués en outre par les mêmes numéros d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, le dit plan est annexé au dit acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 pour référence spéciale.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par le défendeur ci-dessus par achat au plaignant ci-dessus, conformément aux trois différentes actes passés pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct—14, 21, 28—1, 11 15nov.

Max Freund & Co. vs. D. Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6713.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 15 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de D. Cohn, défendeur dans et à la succession de son père Joseph Cohn, No 6103 du dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans; les dits droits, titres et intérêts, étant un quatrième indivis de ladite succession, à lui échus les propriétés ci-après décrites en fort parties, conformément à un inventaire déposé dans les archives de ladite succession.

1° Sept lots de terre, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés sur un plan par L. Surgis, le 2 janvier 1837 comme No sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize de l'îlet vingt un, bornés par les rues Magazine, Valence, Live Oak et Bordeaux. Les lots sept, huit, neuf et dix ont chacun vingt pieds de face à la rue Live Oak sur une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds, entre lignes parallèles; le lot No six forme l'encoignure des rues Live Oak et Bordeaux. Les lots Nos onze, douze et treize ayant chacun trente pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations et dépendances.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magazine, de la Louisiane, les rues Delachaise, Magazine et Constance désignés par les numéros quatre, cinq, six et sept sur le plan numéro quatre, fait, déposé à l'étude de L. C. Gotte, ancien notaire, mesurant chacun vingt-six pieds six pouces et deux lignes de front à l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations de la Faubourg des Religieuses, quatrième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues St-Mary, Religieuse, Soumeau et Félicité, désigné comme numéro quatre sur un plan par Hugh Grant, voyer de ville de Lafayette le 31 mars 1847 déposé en l'étude de L. K. Kenny, anciennement notaire, et mesurant vingt sept pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue St Mary, entre la rue Religieuse et Hippemenz sur une profondeur de cent vingt-sept pieds cinq pouces et cinq lignes et demie entre lignes parallèles.

4° Un terrain situé dans le Quatrième District, dans l'îlet numéro cinquante-deux, borné par les rues Deuxième, Troisième, Laurel et Live Oak, désigné par le numéro neuf sur un plan par H. Grant, voyer le 30 mai 1843, déposé en l'étude de L. K. Kenny, notaire, mesurant vingt six pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent cinq pieds et quatre pouces sur une ligne qui la sépare du lot numéro dix, et cent onze pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne qui la sépare du lot numéro huit.

5° Un terrain numéro neuf, Premier District, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Commune, sur un plan par H. Grant, de 12 janvier 1852, déposé en l'étude de H. B. Conne, notaire, mesurant vingt-quatre pieds un pouce et une ligne de face à la rue Fulton, vingt quatre pieds deux pouces et cinq lignes et demie de face à la rue Front, sur cent vingt pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro huit et cent vingt-deux pieds sept pouces et deux lignes de profondeur face à la rue Gravier; la dite propriété étant indivise.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 oct—5 12 19 26...27 nov

Mme Rebecca Moyle vs Chas. G. Schaine.

ANCIENNE SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9427. — maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6713—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 24 octobre 1882, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Helena et St Anthony, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, neuf et dix sur un plan marqué numéro cinq, déposé à l'étude de James D. Augustin, notaire de cette ville, pour référence en date du quatième jour de mai 1869 et qui mesure comme suit:

Les lots trois, cinq, sept et neuf mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes chacun; les lots numéros quatre, six, et dix mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes chacun entre lignes parallèles, le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Douane et Helena.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 sep—21, 28, oct 5, 12, 19, 24

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Sarah Fleck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6663.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 28 octobre 1882 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Laine, entre les rues Delachaise et Marigny, dans l'îlet borné par les rues ci-dessus mentionnées et la rue Peters, désigné par un plan annexé à un acte passé pardevant Charles Rollier, notaire, en date du 28me jour de février 1878, comme lot cinq et mesurant au pied front-pela, vingt huit pieds de front sur 65 pieds 10 pouces sur une profondeur de soixante pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les soixante-dix-huit actions (78) du fonds hypothécaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à soixante-treize (73) actions du fonds hypothécaire y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de trois cent quatre-vingt-dix piastres, (3390) échéant le 1er octobre 1882 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être indorsé avec l'acte de vente par Achille Chiapella en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 16ème jour d'août 1881, pardevant Charles Boubnaqui, anciennement notaire en cette ville et avec l'acte de vente du shérif.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28Sept—oct 3, 10, 17, 24, 28

Charlotte Piffet et mari vs James H. Kemp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6921—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremoulet, Philip, Celia et Frédéric. Mesurant le cinquième lot vingt-neuf pieds six pouces quatre lignes de face à la rue Celia sur une profondeur de cent trente-neuf pieds de mêmes lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 oct—5 12 19 26...27 nov

Mme Mathilde Dussan vs Pierre Fleck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6713.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 24 octobre 1882, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Helena et St Anthony, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, neuf et dix sur un plan marqué numéro cinq, déposé à l'étude de James D. Augustin, notaire de cette ville, pour référence en date du quatième jour de mai 1869 et qui mesure comme suit:

Les lots trois, cinq, sept et neuf mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes chacun; les lots numéros quatre, six, et dix mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes chacun entre lignes parallèles, le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Douane et Helena.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 sep—21, 28, oct 5, 12, 19, 24

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Sarah Fleck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6663.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 28 octobre 1882 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Laine, entre les rues Delachaise et Marigny, dans l'îlet borné par les rues ci-dessus mentionnées et la rue Peters, désigné par un plan annexé à un acte passé pardevant Charles Rollier, notaire, en date du 28me jour de février 1878, comme lot cinq et mesurant au pied front-pela, vingt huit pieds de front sur 65 pieds 10 pouces sur une profondeur de soixante pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les soixante-dix-huit actions (78) du fonds hypothécaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à soixante-treize (73) actions du fonds hypothécaire y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de trois cent quatre-vingt-dix piastres, (3390) échéant le 1er octobre 1882 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être indorsé avec l'acte de vente par Achille Chiapella en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 16ème jour d'août 1881, pardevant Charles Boubnaqui, anciennement notaire en cette ville et avec l'acte de vente du shérif.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28Sept—oct 3, 10, 17, 24, 28

Charlotte Piffet et mari vs James H. Kemp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6921—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremoulet, Philip, Celia et Frédéric. Mesurant le cinquième lot vingt-neuf pieds six pouces quatre lignes de face à la rue Celia sur une profondeur de cent trente-neuf pieds de mêmes lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 oct—8, 12, 17

Succession de William Judge et de Margaret Judge, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6751.—Division —. Attendu que P. S. Wiltz administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William Judge et de Margaret Judge, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
9oct—8 12 17

Succession de Louis Mestier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6731.—Division B. Attendu que Louis J. Mestier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Louis Mestier, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
8oct—8, 12, 17

Succession de Mme Maria Saunders, femme de Robert Saunders.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6769.—Division B. Attendu que P. S. Wiltz, Administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Maria Saunders, femme de Robert Saunders décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
8oct - 8 12 17

Succession de Simon Budd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 6913.—Division C—. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par E. Kramer Moss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
8oct 6 10 14

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

Propriétés de valeur et bien situées dans le Premier et le Second District.

No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdide, et tenant aux écuries de Rilleux, bâtisses en briques à deux étages coin Liberté et Poydras et No 144 rue Liberté, près Poydras, une résidence et magasin en briques à un étage et une bâtisse en bois à deux étages.

Nos 182 et 184 rue Franklin, entre Lafayette et Poydras, maison en bois à deux corps de logis.

No 340 rue Ursulines, entre Johnson et Galvez, belle résidence en bois à deux étages.

No 49 rue Decatur, entre Bienville et Douane, magasin en briques à trois étages, maintenant occupé par MM. S. Pablo & Co.

Coin Bienville et Bassin.

Coin Quartier et Bourgogne, magasin en briques occupé comme magasin d'épiceries par P. Belloco.

Succession de Jean St. Martin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No 5.701.

PAR B. ONORATO Encanteur Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, en date du 30 septembre 1882 je procéderai à vendre les propriétés ci-dessous décrites, à savoir;

Premier District.

1° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Gravier, Berparts et Perdide, mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 99 pieds sur le côté le plus près de la rue Gravier, 102 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Perdide et à peu près 25 pieds dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à deux étages, retirée de la rue, avec quatre chambres, une autre bâtisse à deux étages dans le fond avec quatre chambres cuve, waterworks, une bâtisse en bois faisant face à la rue Dryades avec une chambre, lieux d'aisance, etc., touchant à l'écurie de Rilleux et portr le numéro municipal 92 de la rue Dryades.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Lafayette et Poydras, mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces avec une allée en commun dans le fond ouvrant sur la rue Lafayette.

Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis avec quatre chambres et deux cabinets, cuisine avec quatre chambres, cuve, lieux d'aisance, etc, et portant les numéros municipaux 182 et 184 de la rue Franklin.

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Liberty, Howard et Perdido, mesurant 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, 30 pieds 6 pouces 7 lignes dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds de face à la rue Liberty.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à un étage formant l'encoignure des rues Poydras et Liberty, divisée en deux corps de logis, ayant 4 chambres, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres faisant face à la rue Liberty, et en outre une autre bâtisse en bois portant le No 144 de la rue Liberty, ayant 4 chambres, cuves, lieux d'aisance, waterworks, etc. Les chambres de l'encoignure sont occupées par un marchand de fruits et d'huîtres.

Deuxième District.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Bourgogne et Dauphine, mesurant vingt pieds de face à la rue Quartier sur 75 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne dont il forme le coin des deux rues.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, au coin, occupée par P. Belloco, comme épicerie et café; une bâtisse en briques à deux étages rue Bourgogne, avec deux chambres, cuves, gaz, lieux d'aisance, etc.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Bienville, Chartres et Douane, mesurant 21 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Decatur sur 74 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, occupé par MM. S. Pablo & Co. Ce's propriété porte le No municipal 49 rue Decatur.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par la rue des Ursulines, St. Philippe, Gayarré et Johnson, mesurant, au pied américain, 30 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une belle résidence en bois à deux étages, ayant à l'étage inférieur salon, salle à manger, corridor sur le côté deux chambres et cabinet et escalier au second étage; une bâtisse en bois à deux étages attenant au corps principal de logis, ayant quatre chambres; une autre bâtisse dans le fond, cuve, lieux d'aisance, etc., le tout en bon ordre.

Cette propriété porte le numéro municipal No 340 rue des Ursulines.

Conditions comptant.

Actes de vente pardevant E. Rouzy, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues en exigibles en 1882.

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.

7 oct—7 14 21 28—4 11 nov

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour le compte d'un premier acquéreur.

Propriété de valeur formant encoignure aux rues Claiborne et Lamarque, occupée par M. A. Gamote, comme pharmacie, et vis-à-vis du marché St-Bernard.

Succession de dame veuve Eugène Knockhart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—division C—No 6288.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 octobre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 septembre 1882, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Félicité, Baronne, St André et Dryades, mesurant 30 pieds de face sur la rue Félicité, 103 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Baronne, 79 pieds de profondeur sur la ligne opposée, 6 pieds de fond du lot de terre s'élargit 30 pieds et a une autre profondeur de 95 pieds 3 pouces 2 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 60 pieds 4 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en un cottage en bois de quatre chambres, citerne, une grande écurie six places, magasin de fourrage, porte cochère, &c., &c.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit sur un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 sept—16 23 30—7 14 21 oct

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Maximilian Martin.

No 26—Vingt-quatrième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines.

PAR GIRARDEY & MACON. C. E. Girardey, encanteur, bureau No 40 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. E. Livandais, juge de la 24me Cour de District judiciaire, Paroisse de Plaquemines en date du 20 septembre 1882 et rendu dans la susdite succes ion, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot ce terre situé dans le faubourg Montreuil, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Amour, Piété et Crape, mesurant 70 pieds 9 pouces de face à la rue Desire, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, au pied américain, et formant une partie du lot No 1 et 2 de l'îlet No 6, sur un plan du dit faubourg déposé au bureau de O. de Armas, notaire en cette ville, conformément à un acte du 29 juin 1881. Ensemble avec les bâtisses et améliorations que qui s'y trouvent, comprenant une jolie résidence cottage en bois, à un étage avec mansarde, ayant un corridor central 9 chambres, en outre de la mansarde, et une cuisine en bois à deux étages dans le fond.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Washington, dans cette partie qui comprenait auparavant une partie de l'habitation Duralde, dans l'îlet borné par les rues Independance, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No 1 de l'îlet No 4 sur un plan dressé le 31 mars 1835 par Jo seph Pilié, voyer de cette ville et déposé pour référence au bureau de Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, le dit lot mesurant au pied américain 45 pieds 8 pouces de face à la rue Independance sur 85 pieds de profondeur et de façade à la rue Royale dont il forme le coin des deux rues. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Termes et conditions- Une moitié on tout comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant les clauses usuelles de sécurité, de paiement allégeant. 5 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant, les paiements à échéances devront être divisés en billets à la convenance des parties intéressées, les améliorations devront être assurées et les polices transférées au dit vendeur. Les taxes sont toutes payées. Un dépôt suffisant au comptant sera exigé des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant T. W. Collens, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7oct—7, 14, 21, 28—4, 11nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence centrale, coin S. O. des rues Julie et Dryades.

Dans l'affaire de Alphonse Baudean vs Alex. H. Duffilo et autres.

No 5693—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR GIRARDEY & MACON. C. E. GIRARDEY, encanteurs—Bureau: No 40 rue Carondelet—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant en cage, signé le 1 septembre 1882, et rendu dans l'affaire ci-dessus pour effectuer un part ge, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

La résidence en bois, à deux étages avec mansarde, bien confortable et centralement située, formant le coin S. O. des rues Julie et Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Dryades et Remparts et Triton Walk. Le lot, d'après un plan levé par A. D. Young, voyer, en date du 7 mars 1862, et déposé au bureau de James Graham, notaire en cette ville, mesure 25 pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de façade à la rue Dryades de 62 pieds 7 pouces, et une largeur dans le fond de 25 pieds, s'étendant à une allée commune de 3 pieds de large. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les dépendances, désigné par le No 248 de la rue Julie.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses hebituelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection du billet, les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. Ensemble l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigible en 1882 en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 oct - 7.14.21.28.4.11 nov

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Raymond Couyand vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Raymond Couyand et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Théodule Bonneau Esq., un notaire, le 28me jour d'octobre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 23me jour de septembre 1882.

JAS. D. RANKIN,
29 sept—14 22 oct Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 5699.

Alfred H. Isaacson vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Alfred H. Isaacson et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Fred. Zengel, Esq., un notaire, 23me jour d'octobre 1882, à 11 heures du m

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 16me jour de septembre 1882.

JAS. D. RANKIN,
17 sept—17 30 - oct 21 Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

HABITATION SUCRIÈRE

DANS LA PAROISSE ST-CHARLES

Comme comme l'HABITATION RANSON, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à 27 milles au-dessus de la ville de la Nile-Orléans et traversée par LE NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD.

Vente par ordre et pour le compte d'un propriétaire étranger.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau: 44 rue Royale—SAMEDI, 28 octobre 1882 à midi, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan dans la rotonde de la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, au dernier et plus fort enchérisseur, l'habitation sucrière de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre en habitation avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse St-Charles, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du fleuve Mississippi à à peu près 27 milles au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné plus haut par l'habitation appartenant anciennement à Veuve J. B. Labranche et plus bas par l'ancienne habitation de Fréret, et comprenant à peu près 14 13/20 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 80 arpents.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques et en bois,